



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2018-31

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## **préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2018-02-16-002 - Arrêté modificatif n° SGAR/18.014 portant sur la composition nominative du conseil de développement du Grand Port maritime de Rouen (3 pages)

Page 3

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-02-16-002

Arrêté modificatif n° SGAR/18.014 portant sur la  
composition nominative du conseil de développement du  
Grand Port maritime de Rouen

*Arrêté modificatif n° SGAR/18.014 portant sur la composition nominative du conseil de  
développement du Grand Port maritime de Rouen*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRETARIAT GENERAL POUR  
LES AFFAIRES REGIONALES**

**Pôle Modernisation et moyens**

**Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire**

Affaire suivie par :

Fatima SAYAH-DJEBBOUR

Tél : 02 32 76 51 89

Courriel : fatima.sayah-djebbour@normandie.gouv.fr

**Arrêté modificatif N°SGAR/18.014**

**portant sur la composition nominative du conseil de développement du Grand Port  
Maritime de Rouen**

**La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, modifiée par la loi n°2009-431 du 20 avril 2009, par l'ordonnance n°2010-638 du 10 juin 2010 et par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 modifié pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire,
- Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 modifié instituant le grand port maritime de Rouen ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Fabienne BUCCIO
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 fixant la circonscription du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu les arrêtés préfectoraux du 31 janvier 2014, du 10 février 2014, du 14 avril 2014, du 15 juin 2015, du 09 septembre 2015, du 20 novembre 2015 et du 16 juin 2016 portant composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu les courriers de M. le Président du Directoire du Grand Port Maritime de Rouen du 25 août 2017 et du 9 février 2018 ;

## ARRÊTE

**Article 1er** - Conformément à l'article 1er du décret n°2008-1032 susvisé, chapitre 1, section 3 art R.102-26, la composition nominative du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

### **PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DE LA PLACE PORTUAIRE : 9 SIÈGES**

- M. Didier LUTSEN, Exxon Mobil
- M. Christian DEDREUX, Technip France
- Mme Catherine CORNU, Station de pilotage de la Seine
- M. Jean-Pierre SCOUARNEC, Euro Docks Services
- M. Jean-François LEPY, Soufflet Négoce, Socomac
- M. Jean-Phillippe LAILLE, Rubis Terminal
- M. Philippe CARTON, TTOM Transport International
- M. Gilles KINDELBERGER, Sénalia
- M. Eric DUBES, Société d'organisation de manutention et d'activités portuaires

### **DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXERÇANT LEURS ACTIVITÉS SUR LE PORT : 3 SIÈGES**

- M. Yann MALLET, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du port de Rouen
- M. Cyril OUVRY, syndicat CGT des ouvriers dockers et assimilés du port de Rouen
- M. Jean-Louis PETIT, syndicat CGT du Port de Rouen

### **TROISIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS SITUÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DU PORT : 9 SIÈGES**

- M. Julien DEMAZURE, Conseil régional de Normandie
- M. Jean-Baptiste GASTINE, Conseil régional de Normandie
- M. Jean-François BURES, Conseil départemental de Seine-Maritime
- M. Jean-Hugues BONAMY, Conseil départemental de l'Eure
- M. Michel LAMARRE, Conseil départemental du Calvados
- M. Roland MARUT, Métropole Rouen Normandie
- M. Jean-Claude WEISS, Communauté de communes de Caux Vallée de Seine
- M. Claude CHICHERIE, Ville de Honfleur
- Mme Christine RAMBAUD, Ville de Rouen

**QUATRIÈME COLLÈGE : PERSONNALITÉS QUALIFIÉES INTERESSEES AU DÉVELOPPEMENT DU PORT : 9 SIÈGES**

- M. Philippe VUE, Haute-Normandie Nature Environnement
- M. Claude BLOT, Estuaire Sud
- Mme Michèle PASQUIS, Association pour la sauvegarde et mise en valeur de la boucle de Roumare
- Mme Emmanuèle SAURA, SNCF Réseau
- M. Didier LEANDRI, Comité des Armateurs Fluviaux
- M. Alain VERNA, Logistique Seine-Normandie
- M. Bruno HUVELIN, CEMEX
- M. Christian BOULOCHER, Normandie Logistique
- M. Vincent SAUREL, Marfret

**Article 2** - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

*Fait à Rouen, le 16 FEV. 2018*

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*